Nations Unies A/60/327*

Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 124 de l'ordre du jour provisoire*
Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). On y trouvera des renseignements sur les résultats des quinzième et seizième cycles de financement qui ont eu lieu en 2004 et sur les progrès réalisés dans chacun des domaines d'action des programmes. Y sont également passées en revue les activités du Fonds en matière de plaidoyer et de renforcement des partenariats. Les informations contenues dans le présent rapport complètent celles qui figurent dans les précédents rapports du Secrétaire général (A/53/700 et Add.1, A/54/664 et Add.1 à 3, A/55/763 et Corr.1, A/57/133, A/58/173 et A/59/170).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 76,8 millions de dollars a été alloué pour l'année 2004, montant ventilé de la façon suivante par domaine d'action : 46,5 millions de dollars pour 12 projets (dont quatre nouveaux) concernant la santé des enfants; 3,5 millions de dollars pour six projets (dont quatre nouveaux) relatifs à la population et aux femmes; 22,6 millions de dollars pour 13 projets concernant l'environnement; 2,3 millions de dollars pour neuf projets (dont sept nouveaux) relatifs à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme; et 2 millions de dollars pour sept projets (dont quatre nouveaux) non compris dans les quatre domaines thématiques. Depuis le lancement en 1998 du partenariat entre le FNUPI et la Fondation pour les Nations Unies, 639 millions de dollars ont été affectés à des programmes.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.
** A/60/150.

05-47892* (F) 171105 181105

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–2	3
II.	Programme	3–42	3
	A. Santé des enfants	4–12	3
	B. Les femmes et la population	13–18	5
	C. Environnement	19–30	7
	D. Paix, sécurité et droits de l'homme	31–36	10
	E. Initiatives stratégiques	37–40	11
	F. Contrôle et évaluation	41–42	11
III.	Faciliter les partenariats	43–47	12
IV.	Campagne de publicité et relations publiques	48–51	13
V.	Cycles de financement	52–53	14
VI.	Arrangements opérationnels et financiers	54–56	14
VII.	Conclusions	57–59	15
Annexes			
I.	Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 2004		17
II.	Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies, par domaine d'activité		18

I. Introduction

1. En 2004, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) a continué à gérer le partenariat avec la Fondation pour les Nations Unies s'agissant de la contribution de Robert E. (Ted) Turner à l'appui des causes de l'ONU. À ce titre, le Fonds a collaboré avec le système des Nations Unies en vue de recenser des projets novateurs et à forte incidence, conformes aux programmes-cadres relatifs à la santé des enfants, aux femmes et à la population; à l'environnement; et à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme. Les projets et activités ont été déterminés conformément aux objectifs stratégiques de la Fondation, en tenant compte des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que des objectifs de développement connexes. On s'est attaché à exécuter ces projets et activités sur la base des directives publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement et conformément aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Depuis la création en 1998 du partenariat Fondation pour les Nations Unies/Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, on dénombre 324 projets à hauteur de 639 millions de dollars (y compris le cofinancement), couvrant des activités menées dans 122 pays par 35 organismes des Nations Unies. Le montant cumulé cofinancé par d'autres partenaires de financement s'est élevé à 237 millions de dollars, soit 37 % de tous les dons approuvés. En outre, les mêmes programmes et projets ont bénéficié d'un financement parallèle de 265 millions de dollars.

2. Comme lors des années précédentes, le FNUPI a eu à fournir une assistance technique au secteur privé international et à des fondations quant aux possibilités de partenariat avec le système commun des Nations Unies. Conformément à l'engagement pris par le Secrétaire général de faciliter et de coordonner l'action commune concernant les priorités et principes communs, le Fonds s'est évertué à créer des possibilités de collaboration en réseau avec toute une gamme d'acteurs, notamment des partenaires bilatéraux, et de mobilisation de ressources auprès d'eux. À la fin de décembre 2004, il avait répondu à près de 300 demandes provenant d'un large éventail d'organisations, de réseaux, d'alliances et d'individus.

II. Programme

3. On trouvera ci-après un examen détaillé des faits survenus durant l'année en ce qui concerne les programmes et projets exécutés au moyen d'un appui de la Fondation pour les Nations Unies, au titre des quatre programmes-cadres : santé des enfants; environnement; population et femmes; et paix, sécurité et droits de l'homme. Outre ces activités, la Fondation a soutenu un certain nombre d'initiatives stratégiques discrètes.

A. Santé des enfants

4. Le dossier concernant la santé des enfants comporte 57 projets, évalués à 289 millions de dollars, portant sur les domaines d'intervention ci-après : éradication de la poliomyélite; prévention de la consommation de tabac; réduction de la mortalité infantile par le biais de la prévention du VIH/sida, fourniture de micronutriments et amélioration et maintien de l'administration des vaccins;

renforcement des connaissances et des pratiques de santé au niveau local. De surcroît, un soutien a été apporté à l'éradication de la dracunculose et des maladies transmissibles ainsi qu'à la réduction de la teneur en arsenic de l'eau.

5. Les principaux domaines appuyés par le dossier concernant la santé des enfants sont la lutte contre la rougeole et l'éradication de la poliomyélite. Les activités sont de nature préventive, eu égard à la santé des enfants, et visent à faire en sorte que les interventions financées par la Fondation pour les Nations Unies contribuent à renforcer les infrastructures ainsi que les capacités en matière de prestation de services et de surveillance dans les pays en développement. La lutte contre la rougeole est, dans le domaine de la prophylaxie, un investissement rentable qui est mesurable, reproductible et réaliste. Les activités peuvent aisément se reproduire à plus grande échelle et la demande de vaccinations est très forte. Le nombre annuel de décès dû à la rougeole a chuté de 39 %, pour venir de 873 000 en 1999 à environ 530 000 en 2003 (année la plus récente pour laquelle on dispose de données concernant la mortalité due à la rougeole). La plus forte réduction s'est produite en Afrique, région qui paie le plus lourd tribut à la maladie.

6. Lancée en 2000, l'initiative pour la lutte contre la rougeole en Afrique est un partenariat de la Croix-Rouge américaine, des Centres for Disease Control and Prevention des États-Unis, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Fondation pour les Nations Unies et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a permis de vacciner plus de 160 millions d'enfants dans 33 pays d'Afrique, faisant ainsi éviter environ 300 000 décès et touchant 90 % au moins de la population ciblée. Ce partenariat travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des pays africains touchés par la maladie, ainsi qu'avec les communautés locales et les partenaires pour veiller à ce que chaque enfant exposé à la maladie soit vacciné gratuitement et bénéficie d'autres services de santé appropriés. En 2004, le partenariat a également financé les campagnes de lutte contre la rougeole soutenues par l'UNICEF et l'OMS au Népal et dans le nord du Soudan.

7. La phase VII du renforcement des services de vaccination par le biais de la lutte contre la rougeole en Afrique est un projet commun de l'UNICEF et de l'OMS qui appuiera les campagnes de vaccination dans 14 pays au moins en Afrique, et touchera plus de 33 millions d'enfants. Elle comporte la distribution de vaccins, de seringues et d'autres fournitures ainsi que la prestation d'un appui technique et financier en vue de la microplanification, de la formation et de la mobilisation sociale. Le financement de ce projet est assuré par la Banque mondiale, le Rotary International et quelques donateurs agissant à titre privé.

8. En 2004, les Conseils d'administration du FNUPI et de la Fondation pour les Nations Unies ont également accepté d'étendre et de développer l'initiative pour la lutte contre la rougeole afin de soutenir l'œuvre de l'OMS et de l'UNICEF jusqu'en 2009. Ceci assurera une certaine viabilité en ramenant la morbidité due à la maladie à près de zéro, ce qui permettra à des pays disposant de ressources limitées de conserver les acquis réalisés grâce aux services de vaccination systématique. La Fondation pour les Nations Unies a accepté d'apporter 5 millions de dollars de contrepartie pour chaque tranche de 10 millions de dollars fournie par l'Alliance mondiale pour les vaccins au cours d'une période de cinq ans commençant en 2005. En juillet 2004, le Conseil d'administration de l'Alliance mondiale pour les vaccins

a approuvé un montant de 37 millions en faveur du partenariat pour la lutte contre la rougeole en Afrique pour la période se terminant en 2009.

9. L'initiative pour l'éradication de la poliomyélite est le plus gros effort international en matière de santé publique, pour lequel un montant total de 91 millions de dollars a été approuvé depuis 1999. À la fin de 2004, la poliomyélite avait été éradiquée dans tous les pays, sauf six – Afghanistan, Égypte, Inde, Niger, Nigéria et Pakistan. Les progrès sont dus en grande partie à l'amélioration des systèmes de surveillance et à la formation des agents de santé afin qu'ils soient en mesure de déclarer immédiatement les nouveaux cas de poliomyélite. La même capacité renforcée sera mise en place pour d'autres grandes maladies transmissibles. Le groupe de promotion de l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite comprend des coordonnateurs pour la mobilisation de ressources, provenant de la Fondation pour les Nations Unies, du Rotary International, de l'OMS et de l'UNICEF.

10. La possibilité de transmission de la poliomyélite existe de nouveau dans six pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, République centrafricaine, Soudan et Tchad. Le nombre total de pays auparavant indemnes de poliomyélite où le virus de la maladie a été importé par suite de l'épidémie qui a éclaté en 2003-2004 en Afrique de l'Ouest est passé à 14. De telles épidémies nous rappellent que le monde reste vulnérable à la poliomyélite tant que le virus existe. Il faut impérativement que tous les pays indemnes de poliomyélite maintiennent des taux d'immunité élevés de la population tout en assurant une surveillance efficace de la maladie. Il n'est pas rare que le virus soit importé lors des campagnes d'éradication.

11. En 2004, un don a été approuvé afin de fournir, au cours des campagnes de vaccination en Guinée équatoriale et au Tchad, des moustiquaires durablement imprégnées à des enfants de moins de 5 ans. Des fonds ont été également apportés pour renforcer les activités de vaccination en République dominicaine.

12. Le dossier concernant la santé des enfants contribue également à l'action mondiale contre le paludisme. Le paludisme est un « tsunami silencieux » qui tue plus de 150 000 personnes tous les mois, près de 2 millions de personnes chaque année et cause plus de 300 millions d'épisodes paludiques dans plus de 100 pays. Cette maladie touche en particulier les plus vulnérables : les enfants âgés de 5 ans et moins, qui représentent plus de 90 % de tous les cas de décès dus au paludisme; les femmes enceintes; et les personnes infectées par le VIH/sida. La maladie tue un enfant toutes les 30 secondes en Afrique. Le paludisme est également responsable de plus de 10 000 décès maternels par an et de 10 % des cas d'insuffisance pondérale à la naissance ainsi que de 5 % des cas de mortinatalité survenant dans les pays où il est endémique.

B. Les femmes et la population

13. Un montant total de 3,5 millions de dollars a été approuvé en 2004 au titre des projets relatifs aux femmes et à la population, ce qui porte l'enveloppe totale de ce programme-cadre à 129,4 millions de dollars au 31 décembre 2004. Le programme-cadre compte 84 projets exécutés par 14 organismes des Nations Unies, dont 51 ont été achevés et 33 sont toujours en cours. Ses principaux partenaires d'exécution sont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF, l'OMS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Organisation internationale du Travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds international de développement agricole sont aussi des partenaires du FNUPI dans ce domaine. Les donateurs les plus importants sont l'Agency for International Development des États-Unis, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Gouvernement néerlandais et la William and Flora Hewlett Foundation.

14. En 2004, le programme-cadre concernant les femmes et la population a permis d'appuyer les efforts déployés pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et améliorer la qualité de vie des adolescentes et des femmes. Entre autres activités et projets financés dans ce domaine, on peut citer les initiatives parrainées par l'ONU pour que des programmes nationaux complets soient formulés afin de renforcer la capacité des femmes et des filles de participer au développement social, économique et politique de leurs pays et de leurs communautés.

15. Les projets approuvés en 2004 étaient axés sur la promotion du droit des adolescentes de participer à la société, les activités de plaidoyer en faveur de la médecine procréative, l'amélioration de la qualité des soins dans ce domaine, et le renforcement de la capacité de l'ONU d'assurer l'approvisionnement des pays en développement du monde entier en articles essentiels de santé procréative.

16. La Fondation pour les Nations Unies soutient toute une série d'initiatives de plaidoyer pour mobiliser des ressources et promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement. Elle apporte par exemple une aide financière au FNUAP au titre des campagnes de sensibilisation et de communication qu'il mène auprès des médias nationaux et régionaux, des organisations parlementaires et de ses partenaires intergouvernementaux, et elle l'appuie dans ses efforts pour susciter un vaste engagement au niveau politique et obtenir des soutiens financiers pour les activités menées dans le monde entier en matière de population et de santé procréative, conformément à sa mission et à son mandat.

17. La santé procréative exige un accès fiable aux différents modes de contraception et à d'autres produits, comme les préservatifs, les trousses de dépistage du VIH/sida et l'équipement nécessaire aux soins obstétriques d'urgence. Parce qu'elles en sont privées, des millions de femmes dans le monde demeurent vulnérables face aux grossesses non désirées, aux maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et aux risques de l'accouchement. Le projet visant à renforcer la capacité du FNUAP de mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation a pour objectif d'améliorer la situation en aidant le FNUAP à assumer son rôle de premier fournisseur mondial en ce qui concerne le secteur public.

18. Pour améliorer la médecine procréative, il faut veiller à ce que les services offerts soient sûrs, efficaces, d'un coût abordable et adaptés aux besoins des patients. L'initiative « Santé procréative : lever la voix – Améliorer la qualité des soins proposés en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative au Népal » a été conçue en tirant les leçons des projet exécutés précédemment dans ce domaine en Inde, au Kirghizistan, en Mauritanie, au Népal, au Pérou et en République-Unie de Tanzanie. Elle a pour objectif d'offrir aux femmes, aux hommes et aux jeunes des

soins de meilleure qualité a) en appuyant les efforts de mobilisation déployés par les populations locales pour défendre les droits liés à la procréation et exiger l'offre de services de qualité dans le cadre du système de santé; b) en collaborant avec les prestataires pour les aider à offrir aux populations locales des services leur permettant d'exercer leurs droits en matière de procréation et de satisfaire leurs besoins; et c) en encourageant la prise de contacts et la conclusion de partenariats entre les groupes communautaires et les responsables du système de santé pour qu'ils définissent ensemble des normes de qualité des soins.

C. Environnement

19. Les deux principales priorités de financement dans le domaine de l'environnement sont : a) la diversité biologique et b) l'énergie durable et les changements climatiques. L'enveloppe totale dans ce domaine depuis 1998 est évaluée à 157 millions de dollars, dont 75,5 millions de dollars pour les activités relatives à la diversité biologique, 53,9 millions de dollars pour les efforts concernant l'énergie durable et les changements climatiques et 27,7 millions de dollars pour les projets environnementaux connexes. Le montant total des activités programmées en 2004 s'élève à 22, 6 millions de dollars pour 13 projets.

1. Diversité biologique

20. La reconnaissance de l'importance cruciale de la productivité et de la santé des écosystèmes et des espèces qu'ils abritent pour la survie de l'humanité est au cœur de la stratégie relative à la diversité biologique, dont l'objectif principal est d'aider les pays en développement à promouvoir des mesures efficaces de conservation et d'exploitation durable de la diversité biologique en ciblant les zones protégées, c'est-à-dire les sites naturels inscrits au patrimoine mondial. Ce sont les dispositions de la Convention du patrimoine mondial (UNESCO, 1972) et de la Convention sur la diversité biologique qui guident l'action collective dans ce domaine.

21. Il importe de mettre l'accent sur les sites inscrits au patrimoine mondial pour trois grandes raisons. Tout d'abord, il est reconnu qu'il s'agit des habitats les plus importants au monde pour la conservation de la diversité biologique, et ce sont des lieux d'une exceptionnelle valeur universelle que la communauté internationale a le devoir de protéger. Deuxièmement, la Convention du patrimoine mondial offre une plate-forme très visible aux niveaux national et international pour faire comprendre qu'il est fondamental de conserver la diversité biologique et de protéger les habitats, et elle impose aux États l'obligation de maintenir l'intégrité des sites dont la liste a été dressée. Troisièmement, les sites du patrimoine mondial et les paysages environnants sont l'occasion de démontrer l'efficacité des approches qui ont pour but de conserver et d'exploiter durablement la diversité biologique tout en assurant le développement économique et en réduisant la pauvreté au niveau local.

22. Supervisé par le PNUD, le programme de Gestion communautaire du projet de préservation des zones protégées a pour objectif de promouvoir la durabilité sur le long terme des sites inscrits au patrimoine mondial, en soutenant les efforts déployés par les populations locales en matière de conservation et de développement à l'échelle du paysage. Les fonds fournis par la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI en vue de la deuxième phase de cette initiative, qui doit être lancée en 2005, permettront de tirer parti des succès obtenus lors de la première phase (2000-

2004) et de faire fond sur la dynamique qui a été inaugurée en encourageant les populations vivant à proximité des sites inscrits au patrimoine mondial au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, au Mexique, à la Dominique, au Belize, aux Philippines et au Sénégal, à adopter un comportement responsable et respectueux de l'environnement. Ce programme est géré et exécuté par les responsables du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial sous les auspices du PNUD.

23. Au cours des quatre dernières années, 150 petites subventions d'un montant de 5 000 à 50 000 dollars ont été octroyées dans le cadre de la première phase du programme de Gestion communautaire pour appuyer des projets axés sur les collectivités et soutenir des entreprises qui contribuent à la fois à la préservation des sites inscrits au patrimoine mondial et au développement local, en offrant des produits et services divers, par exemple du miel issu de l'agriculture biologique, du bois certifié et d'autres produits forestiers, ou encore des activités de tourisme écologique. Les collectivités locales à proximité des sites inscrits au patrimoine mondial qui sont ciblés reçoivent aussi une aide dans les domaines suivants : gestion durable des pêches, agriculture biologique de prix élevé, stratégies de gestion des ressources en eau pour restaurer les bassins versants, et accès aux sources d'énergie renouvelables pour limiter la pression exercée sur les ressources forestières.

24. En Inde, les sites qui sont inscrits au patrimoine mondial, à savoir Kaziranga, Keoladeo Ghana, Manas, Nanda Devi et Sundarbans, abritent de nombreuses espèces animales en voie d'extinction que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Parrainé par l'UNESCO, le Gouvernement indien, le Wildlife Institute of India et l'Ashoka Trust for Research in Ecology and Environment (ATREE), le Programme pour le patrimoine mondial a pour objectif de préserver ces sites grâce à toute une série de mesures exécutées en partenariat avec les populations locales pour encourager l'adoption d'un mode d'exploitation plus durable des ressources naturelles des parcs et de leurs zones tampons. Il est à cet égard crucial de faire œuvre d'information et d'identifier des activités économiques de substitution pour promouvoir une gestion plus appropriée et préparer les directeurs des parcs et les gardes forestiers à faire appliquer la loi. Ce programme permet également de lutter contre le braconnage des espèces sauvages et d'améliorer l'intégrité écologique dans son ensemble des sites de l'Inde inscrits au patrimoine mondial. Il est cofinancé par l'American India Foundation, la Suri Sehgal Foundation, le Rattan Tata Trust, la Fondation Ford et le Walt Disney Conservation Fund.

25. Dans le cadre des efforts déployés pour encourager la conclusion de partenariats et faciliter ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une subvention a été accordée à l'UNESCO pour améliorer la collaboration entre la Wildlife Conservation Society, le Gouvernement indonésien et le secteur privé afin de soutenir le Conservation Action Network Programme, une initiative qui vise à conserver l'incomparable diversité biologique de Sumatra, en mettant l'accent sur les zones protégées de Bukit Barisan, Gunung Leuser et Kerinci Sablat. Les objectifs poursuivis et activités menées dans le cadre de ce projet sont notamment les suivants : planification régionale, promotion de la mise au point d'un plan complet pour limiter l'exploitation illégale des ressources naturelles, et introduction de pratiques agricoles durables dans plusieurs villages locaux.

26. Les produits et services fondés sur une exploitation durable de la diversité biologique constituent un marché de plus en plus important, donnant lieu à de

multiples activités génératrices de revenu. Afin de stimuler le commerce et les investissements dans les ressources biologiques des régions andine et amazonienne, les entreprises locales peuvent avoir recours, grâce à l'Initiative « BioTrade », à des services pratiques de promotion du commerce leur permettant d'évaluer les marchés, de développer des produits et de contrôler la qualité, et d'assurer un système de certification et d'étiquetage.

2. Énergie durable et changements climatiques

27. Le Programme relatif à l'énergie durable et aux changements climatiques a pour objectif de contribuer au développement durable et de limiter les changements climatiques en mettant l'accent sur les marchés privilégiant les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. Ce programme part de l'idée qu'il est essentiel d'offrir aux pauvres du monde des services énergétiques modernes à un coût abordable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en favorisant le développement économique durable, en limitant les changements climatiques et en améliorant la sécurité énergétique.

28. En 2004, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a obtenu une subvention pour pouvoir mobiliser de nouveaux capitaux en vue de la réalisation d'économies d'énergie en Europe de l'Est et en Europe centrale et de la promotion des sources d'énergie renouvelables, qui présentent des avantages significatifs sur les plans environnemental, économique et social. Le projet de la CEE prévoit la création d'un fonds d'investissement pour l'énergie propre alimenté par des capitaux publics et privés et géré par des administrateurs expérimentés venus d'institutions financières commerciales. Il a été conçu en s'inspirant du succès d'un précédent projet de la CEE, appuyé par la Fondation pour les Nations Unies. Il s'agissait alors de favoriser l'apparition d'un marché de l'efficacité énergétique dans cinq pays en y encourageant les investissements qui devaient permettre de réaliser des économies d'énergie aux niveaux des éclairages municipaux, des hôpitaux et du chauffage urbain. L'aide octroyée par la Fondation servira essentiellement à identifier et à développer les projets municipaux permettant de réaliser des économies d'énergie qui pourraient être exécutés grâce au fonds pour l'énergie propre.

29. L'Initiative du PNUE sur le financement de l'énergie durable doit favoriser la création de partenariats stratégiques avec les institutions financières pour mobiliser davantage de ressources en faveur des rendements énergétiques et de l'énergie renouvelable, identifier les différentes formes d'investissement envisageables dans ce domaine, mieux évaluer et gérer les risques et encourager les initiatives des secteurs public et privé et la conclusion d'alliances en ce qui concerne le partage des coûts et la réduction des obstacles à l'investissement. Grâce à cette initiative, inspirée en partie de l'Initiative sur le financement du PNUE, les banques et autres institutions financières ont à leur disposition les instruments et contacts dont elles ont besoin pour promouvoir l'innovation financière et consentir davantage de prêts en ce qui concerne l'énergie durable.

30. Le Programme Footprint Neutral du PNUD est un mécanisme fondé sur le marché qui permettra aux sociétés et aux consommateurs de se montrer plus respectueux de l'environnement. La Fondation pour les Nations Unies soutient l'objectif consistant à faciliter les investissements du secteur privé dans des projets environnementaux complémentaires visant à réduire l'impact des émissions de gaz à

effet de serre. C'est une approche novatrice pour conclure des partenariats avec les entreprises commerciales afin de lutter contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes.

D. Paix, sécurité et droits de l'homme

31. Le volet paix, sécurité et droits de l'homme a consisté essentiellement à financer les programmes appuyés par l'ONU qui visent à protéger les femmes et les enfants dans les situations de conflit armé et après les conflits, à renforcer la bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit et à promouvoir les droits de l'homme. Un montant total de 2 250 000 dollars a été approuvé en 2004 au titre de sept nouveaux projets et de deux projets en cours, ce qui porte l'enveloppe totale de ce dossier à 47,8 millions de dollars au 31 décembre 2004.

32. Dans le domaine des droits de l'homme, la Fondation pour les Nations Unies a accru l'appui aux activités propres à associer la société civile à la promotion des droits de l'homme. Des fonds ont été fournis pour la mise en place de réseaux Sud-Sud de groupes de défense des droits de l'homme, de juristes, d'universitaires et d'institutions non gouvernementales en vue de favoriser l'échange de connaissances et d'informations entre pays d'Amérique latine et d'Afrique. Un mécanisme de promotion des droits de l'homme, consistant en particulier en des activités bénévoles et des séances d'éducation aux droits de l'homme, a été mis en place en vue de consolider et d'élargir l'accès à la justice, de mieux faire appliquer les dispositions juridiques en matière d'exercice des droits de l'homme et de renforcer l'action menée par les défenseurs des droits de l'homme dans un certain nombre de pays en développement.

33. Dans le domaine de la bonne gestion des affaires publiques et de la primauté du droit, la Fondation pour les Nations Unies a fourni des crédits pour le lancement d'un projet visant à renforcer la primauté du droit, à rendre la justice plus accessible et à accroître la sécurité des citoyens en modernisant le ministère public en Jordanie, au Maroc et au Yémen. Ce projet a bénéficié de contributions substantielles d'États Membres, ce qui en fait l'une des initiatives les plus importantes au titre du dossier paix, sécurité et droits de l'homme.

34. En 2004, le PNUD et le Département des affaires politiques ont lancé un projet visant à renforcer les capacités nationales en vue de la mise en place de processus participatifs d'élaboration de constitutions. Vu qu'une participation véritable de la société civile et des dirigeants nationaux à l'élaboration de la constitution constitue une étape importante de l'édification de la nation et de la consolidation de la paix, le projet vise à mettre en place un cadre d'orientation et à créer une base de connaissances pour le renforcement des capacités nationales dans des pays donnés.

35. Outre ces activités, ce dossier porte sur la question de la corrélation entre la gestion des ressources naturelles et les conflits. Nombre de pays qui voient leurs revenus augmenter rapidement du fait de l'exploitation de ressources naturelles peuvent également connaître une période de tension sociale et politique ou de conflit liée à la gestion de ces revenus. La Fondation a financé un projet appuyé par l'ONU à Sao Tomé-et-Principe, qui vise à doter l'État de moyens pour gérer les recettes de manière à promouvoir le développement général du pays. Le projet vise en particulier à associer la société civile à la mise en place d'un mécanisme transparent pour la prise des décisions concernant la manière dont les fonds devraient être

investis. Une deuxième subvention a été fournie dans ce domaine pour réaliser une étude d'ensemble des pratiques de gestion économique des États riches en ressources, l'accent étant mis en particulier sur les enseignements tirés dans les pays qui ont pu assurer un développement économique et social soutenu grâce aux revenus provenant des ressources naturelles.

36. L'initiative du PNUD sur la coopération régionale pour la sécurité humaine en Asie centrale a bénéficié d'un financement en vue d'aider les gouvernements à susciter et à renforcer le dialogue et la coopération transfrontières dans cinq pays : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Il s'agit de sensibiliser l'opinion publique aux avantages de la coopération régionale et de susciter un débat public sur la question.

E. Initiatives stratégiques

37. La Fondation pour les Nations Unies a appuyé quatre projets et des activités conformes aux autres priorités du Secrétaire général pour un montant total de 2 millions de dollars en 2004, ce qui porte l'enveloppe totale pour ce dossier à 15,6 millions de dollars au 31 décembre 2004. Les subventions ont été allouées pour des activités de renforcement des capacités, le microcrédit et le prix du PNUD pour le développement humain.

38. Dans le domaine du renforcement des capacités, la Fondation et la Smithsonian Institution se sont associées pour appuyer, à l'intention des spécialistes des pays en développement, un module de formation sur l'élaboration et l'exécution de projets en appui à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des cibles qui y sont définies. Les activités de formation, qui ont eu lieu dans le cadre de conférences mondiales, ont attiré de larges groupes de stagiaires d'horizons divers à moindre coût.

39. Vu l'importance que revêt le microcrédit pour l'élimination de la pauvreté, la Fondation a fourni, en 2004, des crédits pour l'Année internationale du microcrédit 2005, ce qui a permis à l'ONU de mener des campagnes de sensibilisation, de renforcer les programmes de microfinancement existants et de contribuer à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement.

40. La Fondation a continué, en 2004, de prêter son concours pour l'octroi du prix du PNUD pour le développement humain, programme biennal qui offre des incitations pour l'amélioration de la qualité et l'innovation dans l'élaboration des rapports nationaux sur le développement humain et honore les efforts entrepris par les gouvernements pour promouvoir les politiques de développement humain. Mécanisme essentiel d'analyse des politiques et de sensibilisation au niveau local, les rapports sur le développement humain deviennent de plus en plus un important moyen permettant au PNUD d'améliorer la qualité de ses services consultatifs.

F. Contrôle et évaluation

41. À la fin de 2004, la Fondation des Nations Unies et le FNUPI ont entamé l'élaboration de directives révisées pour les programmes, y compris la stratégie de contrôle et d'évaluation, dont l'élaboration doit être menée à terme en 2005. Les

directives révisées ont pour but d'assurer que les activités de contrôle et d'évaluation sont pleinement intégrées à chaque nouveau projet ou activité. Le financement des activités de contrôle et d'évaluation permettra d'améliorer les résultats de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale des projets et de faire en sorte que les recommandations finales pour les programmes futurs soient étayées par des connaissances.

42. En 2004, 31 projets ont été menés à terme, dont les rapports finals font l'objet d'évaluations, tandis que les rapports d'activité annuels de 212 projets en cours ont été soumis et font l'objet d'analyses. Le suivi périodique du taux d'exécution se fonde sur les rapports financiers; les informations relatives aux programmes ont été fournies aux partenaires par le FNUPI. Des visites sur le terrain ont été régulièrement effectuées par des responsables, en collaboration avec les organismes partenaires, en vue d'évaluer les activités en cours et d'offrir des conseils techniques. La méthode d'établissement de rapports et de suivi consiste à examiner le dossier avec les principaux partenaires d'exécution et à maintenir des communications régulières avec les administrateurs de fonds de la Fondation et les administrateurs de programme du FNUPI.

III. Faciliter les partenariats

43. Du fait de l'intérêt croissant que le secteur privé et les fondations attachent à l'activité de l'ONU, le nombre de demandes de partenariat avec le système des Nations Unies a considérablement augmenté. Certaines de ces demandes ont débouché sur des initiatives de partenariat. C'est ainsi que le FNUPI a facilité un partenariat entre les producteurs du film Hôtel Rwanda, la Fondation des Nations Unies et le PNUD et a contribué à la création du Fonds international pour le Rwanda, par lequel une part des bénéfices de l'industrie du film et du spectacle a été acheminée pour le redressement et la réconciliation dans ce pays.

44. Des alliances nouvelles et novatrices ont été forgées avec des institutions, des fondations et des sociétés, notamment : Healing the Divide, Universal Education Foundation, Virtue Foundation, HP Labs India, Global eSchool and Communities Initiative (GeSCI), Kino for Morgen et International Council for Caring Communities. En outre, la collaboration en cours, notamment avec la Citigroup Private Bank et la Citigroup Foundation, le Committee to Encourage Corporate Philanthropy, l'Education Development Centre, l'European Foundation Centre, Microsoft, la Chambre de commerce des États-Unis et Vodafone, a été renforcée.

45. En mai 2004, le FNUPI, en association avec la Fondation, a organisé à Bonn (Allemagne) un atelier de gestion des connaissances en marge de la Conférence internationale sur les sources d'énergie renouvelables. L'atelier a notamment recommandé, outre l'aide extérieure, que les gouvernements s'engagent davantage et jouent un rôle de premier plan, notamment en assurant la participation des institutions financières locales à toutes les initiatives dès le départ et en appuyant et en étendant les modèles dont le succès est avéré.

46. Au début de 2004, le Cabinet du Secrétaire général a confié au FNUPI la responsabilité d'apporter l'appui voulu à Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, en particulier s'agissant des activités visant à promouvoir les projets opérationnels en utilisant le sport comme un outil de programmation et en associant les fonds, programmes et

organismes des Nations Unies aux partenaires du monde des sports. Au cours de l'année, le FNUPI a fourni des conseils sur les partenariats avec l'ONU, et a encouragé les fondations, le secteur privé, la société civile et les gouvernements ainsi que les organisations et associations sportives à s'engager à promouvoir le sport au service du développement et de la paix. La direction du FNUPI a organisé plusieurs conférences et débats sur le rôle du sport au service du développement et de la paix. Le FNUPI a également fourni un appui administratif au Bureau des Nations Unies pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005, et a coorganisé le lancement de l'Année. Il a également prêté son concours à plusieurs associations sportives et initiatives liées au sport, notamment Diversity for Peace, Commonwealth Games Canada, Homeless World Cup, Play Soccer et Deutesche Stiftung Weltbevölkerung.

47. En mai 2004, à la quinzième Conférence annuelle du European Foundation Centre, le FNUPI a animé trois séances consacrées aux questions intéressant les Nations Unies, à savoir le sport au service du développement, les objectifs du Millénaire pour le développement et les sites du patrimoine mondial protégés par l'UNESCO. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Louise Fréchette, a prononcé un discours liminaire à cette conférence. Comme suite à cette conférence, le FNUPI a organisé en décembre 2004 une visite de 13 membres influents du Comité international du European Foundation Centre au Siège de l'ONU dans le but d'explorer les voies d'une collaboration plus étroite avec l'Organisation. Les responsables de l'ONU et des principales fondations européennes ont pu ainsi se rencontrer et engager le dialogue. De même, en collaboration avec l'Education for Development Centre, le FNUPI a organisé le lancement de l'initiative dénommée « International Power Users of Technology Initiative », lors d'une réunion qui a permis aux dirigeants des secteurs de l'industrie, de l'éducation et de la recherche de se pencher sur l'influence que la jeunesse et la technologie exercent sur la société de l'information à l'échelle mondiale.

IV. Campagne de publicité et relations publiques

48. En étroite collaboration avec le Département de l'information, la Fondation pour les Nations Unies et son partenaire, le Fonds pour un monde meilleur, le FNUPI a poursuivi sa campagne de publicité et de relations publiques en 2004, s'attachant en particulier à faire mieux connaître les activités de l'ONU et à trouver de nouveaux partenaires pour la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

49. À cet égard, le FNUPI a continué d'appuyer la campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en mettant les partenaires extérieurs en relation avec le Bureau de la campagne et en proposant fréquemment aux organisations les moyens d'utiliser un ou plusieurs des objectifs du Millénaire comme cadre d'activités. Le Fonds travaille également avec d'importantes fédérations d'organisations, en les encourageant à concentrer leurs travaux sur des sujets liés aux objectifs du Millénaire.

50. En 2004, le FNUPI a facilité la publication d'articles et de discours par des fonctionnaires de l'ONU et des collaborateurs extérieurs sur des questions relatives aux partenariats avec l'Organisation : des articles ont été publiés dans *Agenda Publishing*, *Alliance Magazine*, *Natural Resources Forum*, *New Century*

Philanthropy et la *Chronique de l'ONU*. Au printemps 2004, le FNUPI a publié son premier bulletin d'information qui a été distribué à plus de 1 000 partenaires potentiels pour les informer des possibilités de collaboration avec l'ONU.

51. En outre, le FNUPI a maintenu de solides relations de travail avec le Fonds pour un monde meilleur, l'Association des États-Unis pour les Nations Unies et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies dans le cadre des activités de communication avec le public; il a mené à terme le projet de remaniement de son site Web afin de le rendre plus accessible aux utilisateurs de toutes les régions du monde, produit de nouveaux documents à l'intention du public et continué à élargir la base de données sur les sociétés et fondations ayant manifesté de l'intérêt pour un partenariat avec l'ONU. Le Directeur exécutif a également pris la parole lors de rencontres universitaires, de conférences philanthropiques et de rencontres d'organisations gouvernementales, en vue de promouvoir l'établissement de partenariats avec l'ONU.

V. Cycles de financement

52. Le montant total des subventions approuvées entre 1998 et 2004 par la Fondation pour les Nations Unies, sur recommandation du Conseil consultatif du FNUPI, s'est élevé à 639 millions de dollars et a été affecté au financement de 324 projets dont les activités se déroulent dans plus de 121 pays et auxquels participent 37 organismes des Nations Unies. Le montant total du cofinancement par d'autres partenaires de financement se chiffre à 237 millions de dollars, soit plus du tiers du total des subventions.

53. Sur recommandation du Conseil consultatif du FNUPI, le Conseil d'administration de la Fondation pour les Nations Unies a approuvé un montant de 76,8 millions de dollars en 2004, dont 11,4 millions de dollars ont été approuvés pendant le quinzième cycle de financement et 44,3 millions de dollars pendant le seizième cycle; en outre, un montant de 21,1 millions de dollars a été approuvé entre les sessions du Conseil. Réparties par domaines d'activité, les subventions pour l'année ont été attribuées comme suit : santé des enfants, 46,5 millions de dollars pour quatre nouveaux projets et huit projets en cours; population et femmes, 3,5 millions de dollars pour quatre nouveaux projets et deux projets en cours; environnement, 22,6 millions de dollars pour 13 nouveaux projets; paix, sécurité et droits de l'homme, 2,3 millions de dollars pour sept nouveaux projets et deux projets en cours; et 2 millions de dollars pour quatre nouveaux projets et trois projets en cours entrepris dans le cadre d'initiatives stratégiques.

VI. Arrangements opérationnels et financiers

54. Mécanisme administratif central de l'ONU concernant les subventions allouées par la Fondation pour les Nations Unies, le FNUPI est chargé d'approuver les descriptifs de projet soumis par les partenaires d'exécution de l'ONU, de solliciter auprès de la Fondation des contributions annuelles pour les projets et de verser les montants en espèces aux partenaires opérationnels. Des contributions en espèces d'un montant total de 77,8 millions de dollars reçues de la Fondation ont été versées aux partenaires opérationnels pendant l'année. Si le versement des ressources nécessaires à l'exécution des projets est approuvé sur demande, les montants en

espèces ne sont transférés aux partenaires opérationnels chaque année que lorsqu'ils en justifient la nécessité. En outre, la reconstitution des ressources en espèces n'est approuvée que lorsque des rapports à jour sont établis sur les projets.

55. Le FNUPI accomplit sa mission et s'acquitte de son mandat de manière rationnelle et économique. En 2004, des améliorations ont été apportées sur le plan administratif pour faire face à l'augmentation du volume de travail avec les ressources administratives et techniques existantes et les observations faites à la suite d'audits ont été appliquées en temps voulu.

56. En consultation avec les partenaires d'exécution, le FNUPI a adopté une approche axée sur les résultats concernant l'élaboration des projets et les rapports sur l'exécution du budget. D'autres consultations sont prévues en 2005 afin de déterminer les stratégies et les plans de mise en œuvre pour la prochaine période biennale. Par ailleurs, le FNUPI a adopté le mode d'établissement et d'exécution du budget administratif axé sur les résultats. Les rapports établis à cet effet sont présentés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et approbation.

VII. Conclusions

57. Le partenariat entre la Fondation pour les Nations Unies et le FNUPI, qui entre dans sa septième année, a eu un impact considérable sur le système des Nations Unies, aussi bien au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel. Ayant, grâce à leur collaboration étroite, joué des rôles complexes de pionniers, comme en témoigne le présent rapport, les deux organisations ont posé des jalons importants : a) en appuyant les activités menées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au titre de la Déclaration du Millénaire et des objectifs de développement connexes; b) en amenant le secteur privé, les fondations, la société civile et les institutions nationales à participer aux activités de développement des Nations Unies; c) en mettant en place un cadre unique pour des activités de sensibilisation qui ont suscité une plus grande prise de conscience et permis de mieux faire comprendre les programmes et activités de l'ONU; et d) en améliorant les possibilités de partenariats avec des entités extérieures.

58. L'appui à caractère visionnaire que Ted Turner apporte aux causes défendues par les Nations Unies témoigne éloquemment de l'impact majeur que les partenariats entre secteurs public et privé peuvent avoir sur le développement à l'échelle internationale. Les contributions extrabudgétaires de la Fondation ont créé des possibilités d'innovation en matière de programmes et ouvert la voie à de nouvelles alliances. Grâce aux subventions proposées par la Fondation en échange de la réalisation de projets précis, de nouveaux partenaires ont offert leur collaboration au système des Nations Unies en vue d'une action collective à l'échelle mondiale.

59. Conçu comme le bras opérationnel du Secrétaire général dans le cadre du partenariat avec la Fondation des Nations Unies, le FNUPI s'est doté, au cours des sept dernières années, des moyens nécessaires pour exploiter et coordonner les relations avec toute une gamme d'acteurs publics, privés et intergouvernementaux en vue de faire face, de manière cohérente, aux possibilités et aux défis du nouveau millénaire. Les dirigeants du secteur privé et de la société civile ayant adopté des mesures sans précédent face aux engagements pris à l'échelle mondiale au titre de la

Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, le Cabinet du Secrétaire général sera de plus en plus appelé à prendre les dispositions voulues pour faciliter leur participation et celle de bien d'autres acteurs. Le FNUPI demeure résolu à jouer un rôle essentiel en matière de partenariats internationaux sous la supervision directe de la Vice-Secrétaire générale.

Annexe I

Composition du Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 2004

Louise Fréchette, Vice-Secrétaire générale

Lincoln C. Chen, Global Equity Initiative

Catherine Bertini, Secrétaire générale adjointe à la gestion

Jose Antonio Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social (Représentante permanente de la Finlande auprès de l'ONU)

Iftekhar Ahmed Chowdhury, Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'ONU)

Mary Oakes Smith, Chargée de recherche, Technologies de l'information au service de l'éducation et de la santé, Banque mondiale

Franklin A. Thomas, TFF Study Group (ancien Président de la Fondation Ford)

Amir A. Dossal, Directeur exécutif du FNUPI (membre de droit)

Annexe II

Projets financés par la Fondation pour les Nations Unies, par domaine d'activité

	Projets approuvés au 31 décembre 2003		*Projets approuvés en 2004*		*Total*		*Bailleurs de fond*		
Programme cadre	*Nombre de projets*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Nombre de projets*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Nombre de projets*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Autres donateurs*	*Fondation pour les Nations Unies*	*Donateurs auxiliaires*
Santé des enfants	53	242 455 952	4	46 508 072	57	288 964 024	164 906 616	124 057 408	46 424 101
Population et femmes	80	125 902 307	4	3 490 100	84	129 392 407	14 489 462	114 902 945	22 038 737
Environnement	93	134 450 034	13	22 613 612	106	157 063 646	45 087 000	111 976 646	171 444 858
Paix, sécurité et droits de l'homme	46	45 596 500	7	2 248 483	53	47 844 983	13 163 483	34 681 500	20 245 750
Autres	20	13 681 656	4	1 961 935	24	15 643 591	1 351 135	14 292 456	4 977 965
Total	**292**	**562 086 449**	**32**	**76 822 202**	**324**	**638 908 651**	**238 997 696**	**399 910 955**	**265 131 411**